

# Conditions Générales de Vente

**COMPAGNONS**

by TSF

**Siret de COMPAGNONS BY TSF :**

918 046 186 00014

**L'adresse des locaux :**

30 avenue George SAND  
93210 LA PLAINE ST DENIS

**Le code NAF 8559A**

Mail du directeur pédagogique Sébastien CHAPLAIS : [s.chaplais@compagnonsbytsf.fr](mailto:s.chaplais@compagnonsbytsf.fr)

Aucune TVA prévue sur la formation continue

Le coût et la durée de chaque formation est communiqué sur le site internet des COMPAGNONS, et sera transmis également par devis.

Le contenu pédagogique et le déroulé de formation seront transmis après l'inscription du client, et reste à sa disposition avant, sur simple demande.

## ■ Désignation

COMPAGNONS BY TSF est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro auprès du préfet de la région d'Ile de France (ceci ne vaut pas agrément de l'état).

**COMPAGNONS BY TSF** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers non artistiques de la culture. Son siège social est fixé au 75 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

**COMPAGNONS BY TSF** conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Paris, sur l'ensemble du territoire national comme à l'international, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de COMPAGNONS BY TSF.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de COMPAGNONS BY TSF et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par COMPAGNONS BY TSF pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences.

## ■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **COMPAGNONS BY TSF** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

## ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Compagnons by TSF n'est pas assujettis à la TVA, ce prix est donc définitif.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de COMPAGNONS BY TSF.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. COMPAGNONS BY TSF aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à COMPAGNONS BY TSF.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à COMPAGNONS BY TSF. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par COMPAGNONS BY TSF au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à COMPAGNONS BY TSF au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, COMPAGNONS BY TSF se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## ■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à COMPAGNONS BY TSF au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, COMPAGNONS BY TSF offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de COMPAGNONS BY TSF, et après accord éventuel de l'**OPCO**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

## ■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par COMPAGNONS BY TSF. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de COMPAGNONS BY TSF distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à COMPAGNONS BY TSF.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, COMPAGNONS BY TSF se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

## ■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures par journée de formation, ou à 3,5 heures par demi-journée.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les horaires des formations sont fixés de 09h à 13h00 et de 14h00 à 17h avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Les formations sont en présentiel, les locaux de *COMPAGNONS BY TSF* accueillent les **Stagiaires** de 09h00 à 18h00. Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

## ■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à COMPAGNONS BY TSF ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. COMPAGNONS BY TSF peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement

# Conditions Générales de Vente

d'une formation, COMPAGNONS BY TSF se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## ■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par COMPAGNONS BY TSF au **Client**. Le devis dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à COMPAGNONS BY TSF par tout moyen à la convenance du **Client**.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre COMPAGNONS BY TSF, l'**OPCO** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, COMPAGNONS BY TSF remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, COMPAGNONS BY TSF lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture et du certificat de réalisation.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

## ■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, COMPAGNONS BY TSF est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. COMPAGNONS BY TSF ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à COMPAGNONS BY TSF, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de COMPAGNONS BY TSF.

## ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par COMPAGNONS BY TSF pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de COMPAGNONS BY TSF. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## ■ Modalités d'inscription

Une préinscription sur le site [www.compagnonsbytsf.fr](http://www.compagnonsbytsf.fr) sur la page dédiée à la formation visée est préférable. Un appel auprès de l'équipe pédagogique ou une demande par mail sont également acceptés pour engager le contact et la prise d'informations.

# Conditions Générales de Vente

Si le profil est validé par la pédagogie, un rendez-vous personnel (téléphonique) est pris, qui validera la pré-inscription. Un CV et une fiche personnelle seront demandés pour permettre l'étude du parcours et du profil du **Client**. Une réponse sera apportée dans les jours suivants, pour une inscription définitive soumise à la validation du financement du **Client**.

## ■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## ■ Confidentialité et communication

COMPAGNONS BY TSF, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par COMPAGNONS BY TSF au **Client**.

COMPAGNONS BY TSF s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par COMPAGNONS BY TSF comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise COMPAGNONS BY TSF à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## ■ Règlement intérieur

L'entrée en formation engage l'entière adhésion au règlement intérieur, disponible dans le livret d'accueil de COMPAGNONS BY TSF fourni par mail avant l'entrée en formation. Il est également affiché dans la salle de cours principale du 30 av George Sand, LA PLAINE ST DENIS.

## ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de COMPAGNONS BY TSF.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Le **Stagiaire** pourra exercer ce droit en écrivant à : COMPAGNONS BY TSF ( 30 avenue George SAND 93210 LA PLAINE ST DENIS, ou par voie électronique à : [s.chaplais@compagnonsbytsf.fr](mailto:s.chaplais@compagnonsbytsf.fr)

En particulier, COMPAGNONS BY TSF conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, COMPAGNONS BY TSF s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations sur simple demande.

## ■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et COMPAGNONS BY TSF à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.